

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS
SEANCE DU 12 JUIN 2017**

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. MENANT Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 Juin 2017

Présents : MM MENANT F. MOUR-GASREL F. AUJARD N. CAILLON F. DAHERON J. GEGADEN P. GRELET M. MARCHAIS O. PINAUD J. STENGER C. TURGNE F.

Absents : excusés : MM. BABAUD R. (1 pouvoir à F.MENANT) MOINARD P. (1 pouvoir à J.PINAUD.) CHABIRAUD L. CHARRON E.

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Madame MOUR-GASREL a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR : session ordinaire

Inventaire des zones humides – groupe d'acteurs locaux- Désignation des membres

Demande de subventions pour aménagement local infirmière rue du Logis

Informations et questions diverses

Avant de commencer la réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a demandé à Madame DERAY Elodie, habitant Landrais, et souhaitant pouvoir s'installer en tant qu'infirmière libérale dans la commune, de se présenter.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES-GROUPE D'ACTEURS LOCAUX-DESIGNATION DES MEMBRES

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides nécessaire pour l'élaboration du PLUiH de la Communauté de Communes Aunis Sud, et comme le prévoit le projet de SAGE Charente, la commune de LANDRAIS doit mettre en place un groupe **d'acteurs locaux** de 15 personnes maximum chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par un prestataire de service.

La composition du groupe de travail doit être la suivante selon les « modalités d'inventaires des zones humides du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin » :

- un ou plusieurs **élus** dont le maire (ou son représentant),
- un élu du **Syndicat de rivière** (quand il existe),
- plusieurs exploitants agricoles locaux,
- un représentant ...
 - d'une association de chasse,
 - d'une association de pêche,
 - d'une association de protection de la nature,
 - d'une association de randonneurs,
 - de la propriété foncière.

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt liés aux zones humides et aux cours d'eau, à titre d'exemple :

- Un représentant de la **CLE** ou de la **cellule animation de la CLE**
- Un représentant de l'**Agence Française de la Biodiversité (ex ONEMA)**

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- Monsieur le Maire, Francis MENANT élu référent
- Monsieur Olivier MARCHAIS (syndicat de rivière SIAH Gères et Devise)
- Monsieur le Président « Rive Droite du canal de Charras »
- Monsieur Fabrice TURGNE, agriculteur et élu
- Monsieur Philippe MOINARD, agriculteur et élu
- Monsieur Benoît FOUGERIT agriculteur extérieur à la commune
- Monsieur François CAILLON ayant la mémoire de l'avant remembrement
- Messieurs Francis MOINARD (représentants d'une association de chasse)
- Monsieur James RENO (propriétaire foncier)
- Un représentant de l'association de protection de l'environnement Nature Environnement 17
- Un représentant de l'Amicale des Pêcheurs du « Gardon Aigrefeuillais »
- Un représentant du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 17
- Un représentant de la CLE ou de la cellule animation de la CLE
- Un représentant de la Communauté de communes Aunis Sud
- Un représentant du Service Départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité (ex ONEMA 17)

CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention relative à la réalisation d'une étude d'inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau dans le cadre de l'élaboration du PLUiH de la Communauté de Communes Aunis sud.

Cette convention définit le mode de réalisation de cette étude et les différentes étapes de l'inventaire, les moyens nécessaires pour la mise en œuvre, la surface de la commune à inventorier, les actions de la Communauté de Communes, la restitution des documents (format papier et format informatique), les actions de la commune, les conditions financières et le règlement des litiges en cas de difficulté à appliquer la présente convention.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR MISES AUX NORMES LOCAL 6 RUE DU LOGIS

La commune de LANDRAIS est propriétaire du bâtiment 6 rue du logis (ancien local de la bibliothèque) faisant partie de l'ensemble cadastré section B 1330. Le rez-de-chaussée de ce local (29 m²) est mis à disposition des associations landraisiennes.

Mal isolé et ne répondant pas aux normes exigées d'accessibilité, il convient de procéder à des travaux de rénovation et de mises aux normes et de sécurité des lieux.

Des devis ont été établis. Le coût HT des travaux est estimé à **11 036.06 €** (soit **13 243.27 € TTC**).

Des aides peuvent être sollicitées auprès du Département (Revitalisation des centres et petites communes) et de l'Etat (FSIPL Fonds de soutien à l'investissement Public Local)

Subventions attendues :

- | | | |
|---|------------|----------------------|
| ➤ Conseil Départemental
(30% montant HT des travaux) | 3 310.81 € | |
| ➤ Etat FSIPL (40% montant HT des travaux) | 4 414.42 € | |
| ➤ Autofinancement : | 3 310.83 € | (5 518.04 € sur TTC) |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime et auprès de l'Etat (FSIPL) à déposer les dossiers de demande de subventions.
- accepte le plan de financement proposé et la décision modificative au budget :

L'opération « 1058 » sera inscrite au budget primitif 2017, tant en dépenses qu'en recettes, il est nécessaire pour cela de procéder à la décision modificative (n° 5) suivante :

En dépenses de fonctionnement:

Du 022 - 5 518.04 €

Au 023 5 518.04 €

En Dépenses investissement :

Opération 1058 au 2315 : 13 243.27 € TTC (soit 11 036.06 € HT)

En Recettes investissement au 1321 : 4 414.42 €

1323 : 3 310.81 €

021 : 5 518.04 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire va recevoir Madame DERAY afin de discuter des conditions de location d'un local pour exercer sa profession libérale d'infirmière. Un contrat de location sera établi, la commune fera appel à un service juridique compétent.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il va pouvoir récupérer les clés du commerce vendredi 16 juin.

Les travaux d'enfouissement de réseaux sont en cours rue de la Devise, ils continueront ensuite rue des Ouchettes pour terminer par la rue des 2 Moulins.

Madame Nathalie AUJARD signale que l'abri bus rue du Breuil St Jean est en mauvais état, est-il possible de faire quelque chose car il est utilisé pendant toute la période scolaire par les élèves du collège et du lycée.

Séance levée à 21h30.

Les conseillers,

Le Maire,
F. MENANT